

**PUBLIC VISE PAR LA FORMATION**

- Demandeurs d'emploi ayant ou non une expérience professionnelle en lien avec le secteur concerné souhaitant exercer en direct auprès du particulier employeur
- Demandeurs d'emploi en reconversion professionnelle ou non souhaitant exercer une activité professionnelle en direct, de façon autonome, auprès de personnes dépendantes.

▶ DUREE à partir de 400h HORS STAGE

▶ INTERVENANTS Formateurs spécialisés

PREREQUIS

- Avoir un niveau A2 acquis en français (niveau intermédiaire)
- Etre motivé pour suivre la formation et appliquer, dans sa suite, les compétences dans une situation professionnelle.
- Avoir été retenu à l'issue de l'entretien de positionnement préalable à l'entrée en formation

OBJECTIFS ET CONTEXTE DE LA FORMATION

A l'issue de la formation, l'ADVD sera capable d'accompagner, à leur domicile, les personnes en situation de dépendance ou de handicap dans les actes de la vie quotidienne. Cette dépendance partielle ou complète, peut être temporaire, évolutive ou permanente.

L'assistant de vie dépendance participe de façon active au maintien de l'autonomie de la personne aidée, à son domicile, dans le respect de ses habitudes de vie et de la discrétion professionnelle. Ce maintien se concrétise par une intervention adaptée lors de l'organisation, de la préparation et de la réalisation d'activités autour des repas, de l'aide à la toilette, des activités d'entretien du cadre de vie ou encore d'activités contribuant à rompre l'isolement et maintenir du lien social.

Il est en mesure d'orienter le particulier employeur dans les démarches administratives et financières liées au type d'emploi et à sa situation. Pour ce faire, ce professionnel réalise une analyse des besoins de la personne et des actes courants ou essentiels de la vie quotidienne.

Il agit en autonomie dans les limites des missions confiées et des responsabilités déléguées, il prend des initiatives dans le respect des procédures et/ou des consignes en concertation avec le particulier employeur. Il réalise ces activités en veillant aux règles de prévention et de sécurité.

L'assistant de vie dépendance développe, administre et gère lui-même son activité, le plus souvent auprès de plusieurs employeurs. Il sera amené à se déplacer aux différents domiciles des particuliers employeurs. Cet emploi peut s'exercer en horaires décalés, par roulement, les fins de semaine, les jours fériés et de nuit.

CONTENUS DE LA FORMATION

- Bloc 1 : Développement de son activité professionnelle auprès de plusieurs particuliers employeurs 49H
- Bloc 2 : Gestion de son activité professionnelle auprès de particuliers employeurs 49H
- Bloc 3 : Prévention et sécurité au domicile 42H
- Bloc 4 : Entretien du domicile et du linge : pratiques écoresponsables 42H
- Bloc 9 : Personne âgée en situation de dépendance : accompagnement personnalisé 46H
- Bloc 10 : Personne en situation de handicap : projet et accompagnement personnalisés 45H
- Bloc 11 : Actes du quotidien et activités de l'adulte en situation de dépendance 56H
- Bloc 12 : Repas auprès d'adultes en situation de dépendance 42H
- Troubles cognitifs 70H
- Initiation à la FOAD 14H
- Adapter ses activités et son accompagnement au contexte sanitaire (en FOAD) 3H
- Certificat Sauveteur Secouriste au Travail (SST) 14H
- Préparation du dossier et du jury de certification 14H
- Préparation aux évaluations 7H
- Evaluation pour la certification des blocs 9H

MODALITES DE FORMATION

Formation en présentiel et en FOAD

Rythme de 35h/semaine dont une journée en FOAD ou de travail en autonomie



MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES

- Méthode interactive – pédagogie active et participative
- Apports théoriques et Remise de documents de synthèse
- Mise en situation professionnelle au sein d'un appartement pédagogique dédié à la formation dans le secteur médico-social (chambre médicalisé, mannequin, cuisine, buanderie, salle de repassage...)
- Evaluations et entretien individuel en cours de formation
-

ÉVALUATION DE LA FORMATION / SANCTION DE LA FORMATION

- Evaluation des compétences du candidat donnant lieu à des préconisations pour la suite de parcours
- Chaque bloc de compétence est validé par une modalité d'évaluation adaptée aux compétences techniques :
- Soit par une mise en situation individuelle simulée suivie d'un entretien
 - Soit par une étude de situation professionnelle individuelle sur support numérique
- Evaluation par le stagiaire de sa satisfaction à la fin de la formation